

## Guillelmus de Corneliano de Montioi

Préambule du copiste Doat :

[f° 75 v°] Deposition de Guillaume de Cornelian chevalier contenant qu'Arnaud Raymond de Rocafort son oncle accusé d'herésie y ayant renoncé de peur des croisés, s'y remit peu de temps après, que Raymond de St Pol chevalier fut enterré à St Pol dans le cimetiére des hérétiques ou led. deposant assista portant une chandelle et plusieurs autres chevaliers, et qu'un jour estant a la chasse il raontra dans le bois de las Sausieiras Arnaud Hugon qui y preschoit [f° 76 r°] a plusieurs heretiques, et entre autres a Pierre Bernard et a Assaut de Baure chevaliers.  
18 kalendas decembris 1243.

---

Anno Domini millesimo ducentissimo quadagesimo tertio, decimo octauo kalendas decembris, Guillelmus de Corneliano miles de Montioi qui manet a las Thoellas diocesis Tholosane requisitus de ueritate dicenda tam de se quam de aliis uiuis et mortuis super crimine heresis et ualdensis testis iuratus dixit se uidisse apud Sanctam Paulum de Cadaious diocesis Tholosane hereticos publice stantes et tenentes ibi domos suas, de tempore quadraginta anni.  
Interrogatis dixit quod non audiuit ibi predicatorum hereticorum nec [f° 76 v°] adorauit eos, nec alii ipso teste uidente.

Item dixit quod Arnaudus Raimundi de Rocafort diocesis Tholosane auunculus ipsius testis fuit hereticus inductus, et in aduentu cruce signatorum dimisit sectam illam et rediit ad seculum, postea dictus Arnaudus Raimundi rediit ad sectam hereticam et modo est hereticus, de tempore quod dictus Arnaldus Raimundi rediit ad hereeticos sunt quatuor uel quinque anni.  
Interrogatis dixit quod non adorauit dictum hereticum nec etiam uidit eum postquam rediit ad hereticos.

Item dicit se uidisse quod Raimundus de Sancto Paulo miles fuit portatus et sepultus ante sanctum Paulum diocesis Tholosane in cimiterio hereticorum, et ipse testis portauit candelas quando dictus miles fuit portatis ad tumulum in dicto cimiterio hereticorum et totus populus dicti castris milites [f° 77 r°] et alii secuti fuerunt dictum militem usque ad dictum cimenterium de quibus mominibus non recordatur.  
Interrogatus dixit quod non adorauit dictos hereticos nec alii ipso teste uidente, de tempore quadraginta anni.

Item dicit se uidisse apud Rupem Fortem diocesis Tholosane Bec de Rupeforti auunculum ipsius testis et socios eius hereticos in domo ipsorum hereticorum et erat ibi ipse testis solus et ipse testis comedit ibi cum predictis hereticis ad unam mensam sed non recordatur si in primo potu et in quolibet genere cibi mense apposito dicebant « Benedicite ». Dicit tamen se comedisse de pane ab ipsis hereticis benedicto.  
Interrogatus dixit quod non adorauerit dictos hereticos nec dixit eis « Benedicite », de tempore triginta tres anni.

## Guillaume de Corneilhan, de Montjoie

Préambule du copiste Doat :

Déposition de Guillaume de Corneilhan, chevalier, contenant qu' Arnaud Raymond de Roquefort, son oncle, accusé d'hérésie et y ayant renoncé par peur des croisés, s'y remit peu de temps après ; que Raymond de Saint-Paul-Cap-de-Joux, chevalier, fut enterré à Saint-Paul-Cap-de-Joux dans le cimetière des hérétiques où ledit déposant assista à l'enterrement en portant une chandelle ainsi que plusieurs autres chevaliers ; qu'un jour, étant à la chasse, il rencontra dans le bois des Sausières, Arnaud Hugon qui prêchait à plusieurs hérétiques, entre autre à Pierre Bernard et à Assaud de Vaure, chevaliers.

Le 18 des calendes de décembre 1243.

---

En l'an du Seigneur 1243, le 18 des calendes de décembre, Guillaume de Corneilhan, chevalier de Montjoie, qui demeure aux Thoelles du diocèse de Toulouse, requis de dire la vérité, tant sur soi que sur les autres, vivants ou morts, sur le crime d'hérésie et de valdéisme, témoin juré, a dit qu'il avait vu à Saint-Paul-Cap-de-Joux, du diocèse de Toulouse, les hérétiques demeurer publiquement et y posséder leurs maisons, il y a quarante ans.

Interrogé, il a dit qu'il n'y avait pas entendu les prédications des hérétiques ni qu'il les avait adoré, les autres non plus, à la vue du témoin.

De même, il a dit qu'Arnaud Raymond de Roquefort, du diocèse de Toulouse, oncle du témoin, fut hérétique revêtu. À l'arrivé des croisés, il abandonna cette secte et revint au siècle, par la suite ledit Arnaud Raymond revint à la secte hérétique et il est actuellement hérétique. Il y a quatre ou cinq ans<sup>1</sup> que ledit Arnaud Raymond revint aux hérétiques.

Interrogé, il a dit qu'il n'avait pas adoré ledit hérétique ni qu'il l'avait vu après qu'il revint aux hérétiques.

De même, il dit qu'il vit que Raymond de Saint-Paul-Cap-de-Joux , chevalier, fut porté et enterré devant Saint-Paul-Cap-de-Joux, du diocèse de Toulouse, dans le cimetière des hérétiques. Le témoin porta des cierges quand ledit chevalier fut porté au tombeau dans ledit cimetière des hérétiques. Toute la population dudit castrum, les chevalier et les autres, suivirent ledit chevalier jusqu'au dit cimetière et ils ne se rappelle plus de leurs noms.

Interrogé, il a dit qu'il n'avait pas adoré lesdits hérétiques, ni les autres à la vue du témoin. Il y a quarante ans<sup>2</sup>.

De même, il dit qu'il vit à Roquefort, du diocèse de Toulouse, Bec de Roquefort, oncle du témoin, et ses compagnons hérétiques, dans la maison de ces hérétiques, et il y avait là seulement le témoin. Le témoin y mangea avec lesdits hérétiques à une table mais il ne se rappelle plus s'il disait « Bénissez » avant de boire ou avant de manger les mets apportés sur la table. Il dit cependant qu'il mangea du pain béni par les hérétiques.

Interrogé, il a dit qu'il n'avait pas adoré lesdits hérétiques ni ne leur avait dit « Bénissez », il y a trente trois ans<sup>3</sup>.

---

1 C'est-à-dire, en l'an 1238 ou 1239 de ce calendrier qui fixe le nouvel an à Pâques, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située soit entre le 4 avril 1238 et le 26 mars 1239, soit entre le 27 mars 1239 et le 14 avril 1240.

2 C'est-à-dire, entre le 25 avril 1204 et le 9 avril 1205.

3 C'est-à-dire, entre le 3 avril 1233 et le 22 avril 1234.

Item dicit quod dum Petrus de Corneliano frater ipisus testis infirmaretur a las Toellas diocesis Tholosané ipse testis [f° 77 v°] misit Bernardum Ferriolum eiusdem castri ad quarendum Guillelmum Bernardi Dairo et quod adduxeret eum ad fratrem ipsius testis infirmum et dictus B. Ferrioli adduxit dictum Guillelmum B. Dairo et socium eius hereticum ad predictum infirmum qui hereticus tenuit dictum infirmum sub cura sua et fuit ibi cum eodem infirmo fere per octo dies, tamen in domo dicti B. Ferrioli manebat dictus hereticus et socius eius hereticus et quando dicti heretici ueniebant ad uidendum dictum infirmum erant ibi ipse testis et Fabrisa uxor dicti infirmi et Arnaldus de Camis generosus.

Interrogatus dixit quod dictus infirmus non fuit ab ipsis hereticis consolatus.

Interrogatus iterum dicit quod non adorauit dictos hereticos nec alii predicti ipso teste uidente.

Item intrrogatus dicit se nescire utrum dictus infirmus dedit aliquid dictis [f° 78 r°] hereticis, de tempore quindecim anni.

Item dicit se uidisse apud Monioi diocesis Tholosane in domo Gauterii qui alio nomine dicitur Raimundus Sicardi, Raimundum Gros et socium eius hereticos et erant ibi ipse testis et dictus Gauterius.

Interrogatus dixit se non recordari si adorauerunt dictos hereticos uel non, de tempore [lacune].

Item dixit se inuenisse quadam die dictum Raimundum Gros et B. Engelbertum hereticos in terminio den Guarra Uaccas et ibi fuit parum locutus cum dictis hereticis.

Interrogatus dicit quod non adorauerunt dictos hereticos, nec dixit eis « Benedicite » de tempore octa uel decem anni.

Item dicit quod dum ipse testis quadam diem esset uenatum casu fortuito inuenit in dicto nemore quedam ubi dicitur a las Sausieiras, Arnaudum Hugonem et socios eius hereticos et predicabant ibi dicti heretici quorum predicationi [f° 78 v°] interfuerunt Petrus Bernard et Assaud de Baure milites et Gauterius qui alio nomine dicitur Raimundis Sicardi et Guillelmus Guitberti ambo de Montioi et Petrus Roais monerius Iordani de Rupeforti et Petrus de Sancto Petro et uxor eius cuius nomen ignorat et Petrus de Sancto Petro filius eorum omnes de Baure et Guillemus Arnaldi Faure eiusdem Castri et plures alii de quibus non recordatur, et erant cum eodem testi in dicta uenatione Petrus de Corneliano.

Interrogatus dicit quod non adorauit dictos hereticos nec alii ipso teste uidente, nec dixit ipse testis dictis hereticis « Benedicite » nec alii ipso teste uidente. Imo dicit ipse testis quod statim tenuit uiam suam cum sociis suis, de tempore circa duodecim uelquindecim annos.

Item dicit quod nunquam audiuit predicationem hereticorum nisi sicut dictum est supra, [f° 79 r°] nec unquam adorauit hereticos, nec flexit eis genua, nec dixit eis « Benedicite » nec fecit eis bonum, nec receptauit eos nec interfuit eorum consolamentis nec apparellamentis, nec associauit eos nec credidit eis.

Interrogatus dicit se de ualdensie nihil scire.

De même, il dit que pendant que Pierre de Corneilhan, frère du témoin, était malade aux Toelles, du diocèse de Toulouse, il envoya Bernard Ferriol de ce castrum pour chercher Guillaume Bernard d'Airoux et pour qu'il le conduise au frère du témoin, malade. Ledit Bernard Ferriol amena ledit Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon hérétique au susdit malade et cet hérétique prit ledit malade sous ses soins. Il fut là avec ce malade bien pendant huit jour, cependant ledit hérétique et son compagnon hérétique demeuraient dans la maison dudit Bernard Ferriol. Quand lesdits hérétiques venaient voir ledit malade, il y avait là : le témoin, Fabrissa, épouse dudit malade et Arnaud de Camis, noble.

Interrogé, il a dit que ledit malade n'avait pas été consolé par ces hérétiques.

Interrogé de nouveau, il dit qu'il n'adora pas lesdits hérétiques, ni les autres susdits à la vue du témoin.

Interrogé de même, il dit qu'il ne sait pas si ledit malade donna quelque chose auxdits hérétiques. Il y a quinze ans<sup>4</sup>.

De même, il dit qu'il vit à Montjoie, du diocèse de Toulouse, dans la maison de Gautier, qui est aussi appelé Raymond Sicard : Raymond Gros et son compagnon, hérétiques. Il y avait là : le témoin et ledit Gautier.

Interrogé, il a dit qu'il ne se rappelait plus s'ils avaient adoré ou pas lesdits hérétiques.

De même, il a dit qu'il avait trouvé ledit Raymond Gros et Bernard Engilbert, hérétiques, dans le finage de Jarret des Vaches. Là, il parla un petit moment avec eux.

Interrogé, il dit qu'il n'adora pas lesdits hérétiques, ni ne leur dit « *Bénissez* ». Il y a 8 ou dix ans<sup>5</sup>.

De même, le témoin dit que pendant qu'il était un jour à la chasse, il rencontra par hasard dans ledit bois qui est appelé les Sausières, Arnaud Huguon et son compagnon, hérétiques. Lesdits hérétiques y prêchaient. Assistèrent à cette prédication : Pierre Bernard et Assaud de Vaure, chevaliers, Gautier, qui est aussi appelé Raymond Sicard, et Guillaume Guibert, tous de Montjoie, ainsi que Pierre Roaix, meunier, Jourdain de Roquefort, Pierre de Saint-Pierre et son épouse dont il ignore le nom, Pierre de Saint-Pierre, leur fils, tous de Vaure, ainsi que Guillaume-Arnaud Faure du même castrum et plusieurs autres dont il ne se souvient plus. Pierre de Corneilhan était à ladite chasse avec le témoin.

Interrogé, il dit qu'il n'adora pas lesdits hérétiques, ni les autres à la vue du témoin, et le témoin ne dit pas aux hérétiques « *Bénissez* », ni les autres à la vue du témoin. Au contraire, le témoin dit reprit son chemin aussitôt avec son compagnon. Il y a douze ou quinze ans<sup>6</sup>.

De même il dit que jamais il n'entendit la prédication des hérétiques, excepté ce qui a été dit plus haut, ni adora une fois les hérétiques, ni fléchit ses genoux, ni leur dit « *Bénissez* », ni ne leur fit un bien, ni les reçut, ni assista à un Consolement, ni à un Appareillement, ni les accompagna ni les crut. Interrogé, il dit ne rien savoir sur le valdéisme.

---

4 C'est-à-dire, entre le 26 mars 1228 et le 14 avril 1229.

5 C'est-à-dire, soit entre le 8 avril 1235 et le 29 mars 1236, soit entre le 3 avril 1233 et le 22 avril 1234.

6 C'est-à-dire, soit entre le 26 mars 1228 et le 14 avril 1229, soit entre le 23 mars 1231 et le 10 avril 1232.